

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL

Jeudi 26 octobre 2017 à 19H00

Présents : BLACHIER Pascale, CELLARD Laurent, LECOCQ Yves, ROUCHON Agnès, DREVON Chantal, THIEVENT Guy, PELARDY Tamara, CHARNAY Ludovic, MEILLAND Josette.

Absent excusé et représenté : COMBARMOND Jean-Noël a donné pouvoir à LECOCQ Yves

Absent excusé et non représenté : BONNAY Bruno

Secrétaire : DREVON Chantal

Date de la convocation : 20/10/2017

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1. Décision Modificative Budgétaire n°1 :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision budgétaire suivante :

Investissement : - 4 000 € au 231 et + 4 000 € au 2131

2. Intégration des 8 nouvelles communes à Saint-Etienne-Métropole : approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Loire (SDCI), les huit communes d'Aböen, Chamboeuf, La Gimond, Rozier-Côtes-d'Aurec, Saint-Bonnet-les-Oules, Saint-Galmier, Saint-Maurice-en-Gourgois, Saint-Nizier-de-Fornas ont rejoint la Communauté Urbaine Saint-Etienne Métropole au 1er janvier 2017.

La CLECT, sur la base de ces évaluations financières, a défini les montants des nouvelles Attributions de Compensation de chacune des 8 communes.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient désormais au Conseil Municipal de chaque commune de se prononcer sur le rapport de la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT joint à la présente délibération.

3. Modification du tableau des effectifs :

Au tableau des effectifs de la commune PAVEZIN, il est proposé :

- de supprimer 1 Poste d'adjoint administratif territorial principal de 2eme classe (15H00) à compter du 31 décembre 2017

- de créer 1 Poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe (15H00) à compter du 1er novembre 2017
Pour promouvoir par avancement de grade Mme MATHIEU Fabienne.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Loire en date du 27 septembre 2017, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la suppression et la création des postes ainsi proposés.

4. Renouvellement de la convention « Fourrière animale » avec la Société Protectrice des Animaux :

Chaque commune a l'obligation de disposer d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des animaux trouvés errants ou en état de divagation. Or, la commune de Pavezin ne dispose pas de fourrière.

M. le Maire propose donc de signer une convention avec la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.) de Lyon qui propose une convention « fourrière » prévoyant la prise en charge des chiens errants amenés par nos services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention « fourrière » avec la S.P.A. de Lyon pour l'année 2018. La contribution est de 0.35 € par habitant.

5. Demande de subvention de différentes associations :

Les subventions allouées par la commune sont réservées aux associations communales. Après délibération, le conseil municipal décide donc de ne pas allouer de subvention aux associations suivantes : AMF Téléthon, PEP42 et l'association des Accidentés de la Vie.

6. Renouvellement de la convention d'adhésion au service SANTÉ au TRAVAIL du Centre de Gestion de la Loire :

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de charger le service optionnel Pôle Santé au Travail, créé par le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire (CDG42) de prendre en charge le

soin de mettre en œuvre la surveillance médicale préventive au profit des agents de notre collectivité à compter du 1er janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2020. Pour équilibrer le service optionnel, le coût d'adhésion a été établi par délibération du Conseil d'Administration du CDG42 du 05 octobre 2017, pour l'exercice 2018, sur la base annuelle de 89 € par agent.

7. Vente du véhicule communal BERLINGO :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acheté un nouveau véhicule communal : un CADDY de marque Volkswagen, 4X4. L'ancien véhicule, un BERLINGO de marque CITROEN peut être vendu dans l'état (sans passage du contrôle technique). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à vendre l'ancien véhicule communal pour une valeur de 580 €.

8. Mise en place du dispositif TIPI (Titre Payable par Internet) pour les factures émises par la mairie :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

TIPI est un service à partir duquel l'utilisateur peut effectuer ses règlements directement à partir de la page de paiement de la DGFIP, lui permettant de bénéficier d'un service de paiement moderne et accessible à tout moment.

La DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement relatifs au gestionnaire de paiement et seul le commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire incombe aux collectivités adhérentes. Le tarif en vigueur au 22/08/2017 dans le secteur public local est de :

- Pour les paiements de plus de 20 € : 0,25 % du montant + 0,05 € par opération (0,50 % pour les CB hors zone Euro).
- Pour les paiements de moins de 20 € : 0,20 % du montant + 0,03 € par opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif TIPI et ce à compter du 1er novembre 2017,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à TIPI et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

MOTIONS :

1. Soutien de la motion de l'Association des maires Ruraux de France (AMRF) :

Cette association a pris une motion pour que le gouvernement adopte une loi en faveur des communes et de la ruralité : ce texte viserait à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine. Il faut redonner aux territoires ruraux de la considération et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Après délibération et l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le contenu de cette motion et s'associe à la démarche de l'AMRF en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

2. Motion au sujet des contrats aidés :

Le conseil municipal, à l'unanimité, dénonce la méthode employée pour la réduction des contrats aidés en interrompant brutalement, en plein été, les autorisations de financement de postes. Cette décision sans nuance est lourde de conséquences pour les collectivités et les associations. Ces contrats aidés permettaient de mettre au travail des personnes qui étaient en difficultés d'accès à l'emploi et les protégeaient des risques liés à l'inactivité.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Les élus souhaiteraient qu'il y ait **une saison culturelle** (troupe théâtrale, concert...) sur la commune en partenariat avec la municipalité de Ste Croix en Jarez afin d'optimiser l'Espace d'Animation La Galoche. Une réflexion est en cours.

➤ La **commémoration du 11 novembre** aura lieu le samedi 11 novembre 2017 à 11H00 devant le monument aux morts. Le verre de l'amitié sera servi à l'issue de la cérémonie.

➤ Le « **désencombrement** » du **bâtiment de la future mairie** aura lieu fin novembre. Une benne MEUBLE sera mise à disposition exceptionnellement par Saint Etienne Métropole. Les personnes qui souhaitent prêter main-forte aux élus sont les bienvenues. Prendre contact avec la mairie pour tout renseignement. La ferraille sera prise par un ferrailleur.

➤ **Plan numérique à l'école** : les deux classes seront équipées d'un vidéoprojecteur numérique interactif avec tableau de projection blanc. Pour cela des bras seront à fixer au mur, ces travaux seront faits par l'employé communal et les élus.

La séance est levée à 21H50.